

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Valérie Boucheret, Nadine Durand, Nadine Paget, Maïder Gager, Julie Piet, Laetitia Ferreira

**Absents** : Marc Terret, (procuration à Didier Chassain), Jean-François Douce (procuration à Jérôme Giboin), Jean-Luc Bardot, Danielle Lisa (procuration à Valérie Boucheret), Davy Maymont

Secrétaire de séance : Nadine Durand

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire*

Approbation du comptes rendu de la dernière réunion du 02/06/2022 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## A DEBATTRE

**CHOIX DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE** : Mr le Maire explique que la commission RH + les deux adjoints s'est réunie le 23 Juin pour procéder à un premier choix. Elle a décidé de retenir 3 candidates pour passer un entretien le Mercredi 29 Juin. A l'issue de ces entretiens, la commission propose au Conseil Municipal de retenir la candidature de Mme Déborah Vigneux, de Charnat, en poste actuellement dans une autre mairie. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de nommer au poste de secrétaire de mairie pour une durée de 28h hebdomadaire Mme Déborah VIGNEUX. Elle est donc nommée Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe sur ce poste déjà créé. Elle prendra ses fonctions à la mairie de MONS, dès que possible.**

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU** : Jérôme explique que comme chaque année le syndicat « Basse Limagne » nous demande si on veut faire remplacer des vieilles conduites. Ces travaux sont entièrement financés par le syndicat auquel on adhère. Il présente les plans avec l'estimation de l'âge des conduites, d'après le syndicat. Il propose de changer la vieille conduite d'eau des Gros à Renodent qui passe dans un champ pour faire passer la neuve sous le chemin communal . **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de demander au syndicat « Basse Limagne » d'exécuter ces travaux.**

**TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE et BARNUM** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de préciser par une délibération les différents tarifs de location décidés à la réunion du 2 Décembre 2021. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :**

- De conserver les tarifs pris par la délibération du 02.02.2012 (salle : 130 €, barnum : 40 € les 6m, 60 € les 12m) pour les personnes ayant retenu la salle et le barnum avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2022
- D'appliquer les nouveaux tarifs de location ( voir ci-joint) pour les personnes ayant retenu la salle et le barnum après le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.
- et d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **SALLE POLYVALENTE** - CONTENANCE : 277 PERSONNES – 160 M<sup>2</sup>

- Sociétés communales : 150 €
- Habitants de la Commune : 150 €
- Personnes extérieures à la Commune : ETE : 280 € / HIVER \* : 330 €
- Sociétés extérieures : ETE : 300 € / HIVER : 350 €
- Vente au déballage 1 journée : ETE : 220 € / HIVER : 270 €
- Location de la cantine pour les particuliers : 50 € Gratuite pour les Sociétés mais avec le nettoyage
  - Hiver : du 01/10 au 31/03 CAUTION : 200 €

• **BARNUM** - 6 x 4 ou 12 x 4

- 50 € les 6 mètres & 70 € les 12 mètres
- 200 € pour les Sociétés extérieures uniquement
  - CAUTION : 150 €
- *Le barnum est loué uniquement aux habitants de Mons et, doit de ce fait, rester sur le territoire de la commune. Les employés communaux se chargent de son installation mais nous vous demandons de prévoir en plus quelques «bras forts» pour les aider*

• **CHAINE HIFI**

- Location : 20 € - CAUTION : 200 €
- *Après utilisation, la chaîne doit être juste coupée du secteur, les branchements doivent restés en place, avant que la responsable en vérifie le bon fonctionnement le LUNDI matin*

• **VAISSELLE**

- Elle se loue 25 € la caisse comprenant :
  - 50 assiettes + 50 verres + 50 verres ballon + 50 couverts
- 2 € demandés en cas de casse

• **PRET DE CHAISES ET TABLES**

- *Uniquement après avoir prévenu le Secrétariat*

**LOYER DU RESTAURANT L'ALAMBIC : EXPLICATIONS** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de préciser par une délibération le pourquoi du démarrage du loyer au 1<sup>er</sup> Juillet 2022. Il rappelle le calcul qui précise que au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, la commune devait 2 372,35 € aux restaurateurs (somme correspondant à des achats effectués par les restaurateurs pour des ustensiles et matériel qui entrent dans le fonds de commerce) et la décision du Conseil Municipal de recouvrer cette somme par une non-perception de loyers. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité :**

- De ne demander aux restaurateurs un loyer de 450 € qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, décision basée sur le calcul suivant : 6 loyers ( de janvier à juin) à 450 € = 2 700 €, le surplus de 327,65 € dus par les restaurateurs sera recouvré au fil du temps.
- et d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**RALENTISSEURS à BONNAT** : Jérôme annonce que nous avons obtenu une subvention de 5 315 € de la part du Conseil départemental dans le cadre des « amendes de police ». Il précise qu'il a rendez-vous le mardi 19 juillet avec l'entreprise retenue. Suite aux derniers accidents survenus à Villefranche, il s'en suit un débat sur la vitesse des véhicules dans nos villages et sur la sécurité de nos enfants. Le Conseil est conscient du danger et va poursuivre les opérations de sécurisation, après avoir ciblé les endroits dangereux. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, dans un premier temps, décide de faire peindre par les employés communaux une bande blanche dans le virage vers la mairie, de repeindre en jaune les trottoirs devant lesquels il est interdit de stationner, et de communiquer sur Panneau Pocket et sur Facebook « le fait qu'il faut lever le pied dans nos villages ».**

**FETE PATRONALE des 10 et 11 SEPTEMBRE** : Mr le Maire annonce que le samedi matin aura lieu un rassemblement d'anciens coureurs cyclistes auvergnats qui feront une course dans la commune, suivie d'un repas au restaurant. Le soir, **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'Eveil Randannais pour animer la retraite aux flambeaux. Le dimanche, après la messe et la procession, comme de coutume, la commune offrira l'apéritif, sur le Ronch. Toute la population monsoise sera invitée par Flyer, Panneau Pocket et Facebook. Il s'en suivra un pique-nique, comme l'an passé, où chacun pourra porter son repas.**

**CHEMINS DE RANDONNEE** : Brigitte présente le devis fait par la Fédération Française de Randonnée pour le balisage et la publication de ces 3 chemins. Mais il n'y a pas de chiffrage des deux panneaux bois explicatifs. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide de rencontrer les élus de THURET qui ont dernièrement établi un projet similaire, ainsi que BALIRANDO, pour des devis comparatifs.**

**RPI : LOGICIEL POUR GERER LA CANTINE** : Mr le Maire fait le compte rendu de la réunion RPI avec les élus de Beaumont-les-Randan. Mme le Maire de Beaumont a annoncé que le restaurant « L'ALAMBIC » de Mons assurerait les repas de la cantine de Beaumont. Elle a proposé d'investir dans un logiciel commun afin de gérer les commandes de repas et la facturation. Le coût en sera de 600 €. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir cette proposition et d'acheter le logiciel rapidement.**

**CLIC** : (Association Réseau Seniors CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) : Laétitia, explique que le CLIC cherche une salle pour organiser des séances de sophrologie gratuite . **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de proposer la salle polyvalente.**

**PROJET DE NICOLAS HINDERCHIED** : Nicolas, un jeune de MONS, souhaite organiser une soirée musicale avec des groupes musicaux qu'il connaît pour se produire à la salle polyvalente . La date est fixée au samedi soir 15 Octobre 2022. Le restaurateur de l'Alambic s'occupera des boissons. Une entrée symbolique sera demandée afin de couvrir les frais d'annonce. Nicolas demande si l'Association « Les Amis de l'Alambic » peut porter cette manifestation. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, émet un avis favorable à cette demande, prêtera la salle gracieusement et se charge de demander à l'association « Les Amis de l'Alambic » si elle veut porter ce projet.**

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS AU LIEU-DIT LES MOZINES** : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'est déjà prononcé pour procéder à ces travaux ( délibération du 5 mai 2022). Or, il n' avait pas été pris en compte l'enfouissement des réseaux entre la rue du Bourg et la rue des Ferrats. Ces travaux supplémentaires font que le devis du 9 Juin 2022 s'élève à 23 000 € HT pour ce qui est de la part communale, soit 27 600 € TTC. Il rappelle que le Conseil départemental, par le biais du FIC, peut accorder une subvention sur ces travaux connexes. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :**

- D'approuver ce nouveau devis de 23 000 € HT.
- De confier la réalisation de ces travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel de génie civil au Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal entre la commune de MONS et le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme SIEG 63
- D'autoriser Mr le Maire à demander une subvention dans le cadre du FIC au Conseil départemental pour la partie « enfouissement de réseaux Télécom »
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention tripartite entre Orange, le Territoire d'Energie du
- De prévoir à cet effet les crédits nécessaires au budget communal en section d'investissement

- et d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS

**VACANCES DES EMPLOYES COMMUNAUX** : Raphaël et Anthony alterneront leurs semaines de congés de façon qu'il y ait toujours un employé communal présent. Sandrine sera en congé du 8 au 26 Août. La mairie sera fermée du 1<sup>er</sup> au 15 Août.

**ATCHOUM** : Mr le Maire informe le Conseil que la communauté de communes Plaine Limagne a mis en place un service de mobilité, nommé « Atchoum » . Les personnes peuvent s'y inscrire pour proposer de véhiculer d'autres personnes ou pour demander à être véhiculer, c'est un BLABLA CAR à l'échelle intercommunale.

**CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES** : Nadine Paget s'occupe de ce dossier et explique que à la rentrée elle convoquera les jeunes monsois , du CM1 à la 3<sup>ème</sup>, pour une première réunion.

**TRANSITION ECOLOGIQUE** : Jérôme résume les réunions auxquelles il a assisté. Pour lui, et l'ensemble du Conseil le rejoint, au niveau de la mobilité, pour lutter contre l'utilisation incessante de la voiture , il serait opportun de rouvrir les petites gares , notamment celle de Randan, pour de trajets sur Vichy et sur Clermont-Ferrand.

**VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** : Mr le Maire propose de voir avec notre députée pour organiser une visite de ce lieu emblématique.

**PROCHAINE REUNION** : Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2022

*Ont signé les membres présents*